



# Mairie de Fontenay le Vicomte

## ARRETE DU MAIRE PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

N°2026/11

Le Maire de la Commune de Fontenay-le-Vicomte,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2212-1 à L 2215-5,

**VU** le Code de la Route,

**VU** le Code Pénal,

**Vu** la demande effectuée par la société VEOLIA EAU Essonne en date du 20 janvier 2026,

**CONSIDERANT** la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement Rue du Poirier St Rémi/ Angle Passage du Pré aux Moines / Angle rue Henri Menche de Loisne, en raison de travaux et de prendre toutes les mesures propres à assurer la sécurité publique.

### ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : En raison de travaux réalisés par la société VEOLIA EAU Essonne domiciliée à ARPAJON (91294), 22 Avenue Salvador Allende, concernant le déplacement d'un poteau incendie, la circulation et le stationnement seront restreints du 09 février 2026 au 13 février 2026 inclus de 08h00 à 17h00.

**Article 2** : Les restrictions consisteront en une interdiction de stationner au droit du chantier et la circulation sera effectuée par demi-chaussée au fur et à mesure de l'avancement des travaux au moyen de panneaux et/ou feux tricolores.

**Article 3** : La signalisation sera mise en place par la société VEOLIA EAU Essonne.

**Article 4** : Le présent arrêté est valable du lundi 09 février 2026 à 08h00 au vendredi 13 février 2026 inclus à 17h00.

**Article 5** : Madame le Maire, Mesdames les secrétaires de Mairie, Messieurs les employés communaux des services techniques municipaux, Monsieur le Commandant de la gendarmerie de Ballancourt, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté qui sera publié par affichage aux lieux habituels dans le village.

Fontenay-le-Vicomte, le 21 janvier 2026

Le Maire  
**Valérie MICK RIVES**

